

9, rue du Docteur Lahalle
88700 - Rambervillers

03.29.29.42.06
accueil@2c2r.fr

COMPTE RENDU

Conseil Communautaire

Du mardi 21 Juin 2022

Salle polyvalente de Jeanménil

Présents : AIGLE Alain, BAILLY Pierre, BARON Jean-Luc, CHOLEY Bertrand, CLOQUARD Adrien, COLNÉ Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, DIDIERJEAN Yves, FERRY Martine, GASSE Michel, GEORGÉ Dominique, HAMMOUALI Nadia, HERBÉ Michel, HERBÉ Patrice, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCHAL William (suppléant de HAUSERMANN Jean-Paul), MARQUIS Yannick, MARTIN Eric, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Lucette, PARVÉ Emmanuel, PIERILLAS Patrick, PIERRE Gabriel, ROBIN Patrice, ROCHOTTE Christian, ROCHOTTE Léa, TANNEUR Céline, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VIALET-CHABRAND Frédéric.

Absents : BERTRAND Hervé, BOULAY Stéphane, COLIN Yannick, DEMANGEON Loïc, GEORGEL Hélène, JACQUEMIN CHASSARD Vanessa, POURCHERT Daniel, RICHARD Xavier, SIMONIN Stéphane, THIÉBAUT Sandrine, TONON Pierre-Jean, VUILLEMARD Rébecca.

Représentés : AUBEL Pascal par HAMMOUALI Nadia, BARTHÉLÉMY Sylviane par FERRY Martine, BOSSERR Mickaël par MICHEL Jean-Pierre, POURCHERT Michel par COLNÉ Jacques.

Excusés : AUBEL Pascal, BARTHÉLÉMY Sylviane, BOULAY Stéphane, BOSSERR Mickaël, COLIN Yannick, THIÉBAUT Sandrine.

Invités : Mme Claude BOURDON, Conseillère Départementale du canton de Saint-Dié des Vosges.
Mme Roselyne PIERREL, Conseillère Départementale du canton de Raon l'Étape.
M. Christian TARANTOLA, Conseiller Départemental du canton de Bruyères.

Mme Sylvie d'ALGUERRE, Conseillère Régionale et 4^{ème} Vice-Présidente au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges, Epinal Cœur des Vosges.
Mme Florence LAURENT, Chargée de mission au Conseil Départemental des Vosges.
M. Sylvain MICHEL, Directeur du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges, Epinal Cœur des Vosges.
M. David LESTOUX Dirigeant fondateur de l'agence Lestoux & Associés LA ! en charge du projet de territoire.

Excusés : Mme Martine BOULLIAT, Conseillère Départementale du canton de Charmes.
M. Éric JACOTÉ, Conseiller Départementale du canton de Charmes.
M. William MATHIS, Conseiller Départemental du canton de Saint-Dié des Vosges.
M. Benoît PIERRAT, Conseiller Départemental du canton de Raon l'Étape.
Mme Bernadette POIRAT, Conseillère Départementale du canton de Bruyères.

M. Yannick VILLEMIN, Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, Epinal Cœur des Vosges.

Assistaient : MMES GALOIS et BERTRAND.
MM. AMSLER et SAYER.

En préambule de la séance du Conseil Communautaire, M. le Président remercie M. Dominique GEORGÉ et son conseil municipal pour la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente de Jeanménil.

Il remercie également, Mme Sylvie D'ALGUERRE, Conseillère Régionale Grand-Est et 4^{ème} Vice-Présidente au PETR, M. Sylvain MICHEL Directeur du PETR Pays Epinal Cœur des Vosges, Mme Florence LAURENT Chargée de mission au Conseil Départemental 88, Mme Claude BOURDON, Mme Roselyne PIERREL et M. Christian TARANTOLA, Conseillers Départementaux de leur présence.

M. le Président ouvre la séance, fait état des pouvoirs et excuse les personnes mentionnées ci-dessus. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

En introduction, M. le Président indique que ce projet de territoire est une feuille de route pour les 10 années à venir. Il apportera un niveau de service et de développement supplémentaire à la population du territoire. Il permettra de construire le présent et l'avenir. Il ajoute qu'à l'issue de ce Conseil Communautaire se dérouleront deux conférences :

1. Comportement d'achat des ménages du territoire de la Communauté de Communes animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges.
2. Comment imaginer demain les nouveaux modes de vie ? Comment identifier les relais de croissance ? animée par David LESTOUX Dirigeant fondateur de l'agence Lestoux & Associés LA !

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Election du secrétaire de séance.

M. Marie-Claire CREUSILLET a été élue secrétaire de séance par les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité.

1.2 Compte-rendu de la réunion du 18 mai 2022.

Le compte-rendu de la séance du 18 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

1.3 Finalisation du « Projet de Territoire » (Cf. en annexe le Projet de Territoire)

M. le Président donne la parole à M. David Lestoux qui présente la version finalisée du projet de territoire.

M. LESTOUX indique que ce projet de territoire est le résultat de plusieurs mois de réflexion. Il rappelle les différentes réunions qui ont eu lieu et qui ont permis d'aboutir au Pprojet de Territoire tel que présenté :

- Le 08 mars 2021 : Séminaire de lancement du Projet de Territoire à la salle polyvalente de Sainte-Barbe.
- Le 03 juin 2021 : Réunion Projet de Territoire (Phase 1 du diagnostic) à la salle polyvalente de Domptail.
- Le 03 juillet 2021 : Séminaire du projet de territoire à l'Abbaye d'Autrey.
- Le 18 octobre 2021 : Présentation, diagnostic, ateliers, échanges, restitution avec les forces vives du territoire à la salle des fêtes de Jeanménil.
- Le 18 novembre 2021 : Présentation, diagnostic, ateliers, échanges, restitution avec les agents de la Commuanuté de Communes.
- Le 02 février 2022 : Priorisation des actions/thématiques à la salle polyvalente de Jeanménil.

M. LESTOUX indique que de nombreux changements sociétaux, sociologiques, démographiques se sont opérés au fil des années et qu'il a fallu tenir compte de ces évolutions pour élaborer ce nouveau projet de territoire.

1.3.1 Les orientations de la stratégie

M. LESTOUX débute son propos en présentant les 3 axes stratégiques retenus :

1. Soutenir l'attractivité économique : Innovation, création et développement des entreprises.

- Accompagner le tissu économique dans ses transitions (soutien à l'investissement, animation filière commerce, transition numérique, mise en réseau, soutien à l'emploi...).
- Soutenir la création de nouvelles activités et faciliter les transmissions des entreprises.
- Développer la filière tourisme (Office du tourisme, offre d'hébergement, promotion de l'offre...).
- Accompagner le développement des filières agricoles en circuits courts (formation, soutien aux marchés, création de points de ventes collectifs...).
- Engager la structuration de la filière bois (étude sur les potentialités, travail sur la maîtrise de la ressource et la valorisation des sous-produits...).
- Traiter la problématique des friches sur le territoire.

2. Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire.

- Améliorer la désirabilité de l'habitat.
- Améliorer et diversifier les mobilités pour répondre notamment aux besoins des nouvelles générations d'actifs.
- Renforcer l'offre en services petite enfance / jeunesse pour répondre à l'enjeu de captation des actifs et familles avec enfants.
- Accompagner la dynamique associative, sportive et culturelle par la création ou reprise d'équipements et le soutien des projets.

3. Valoriser l'identité territoriale et affirmer une image différenciante.

- Faire de la transition environnementale un pilier de l'image du territoire.
- Renforcer l'identité de territoire connecté.
- Travailler l'identité et la communication du territoire par une promotion positive du territoire.
- Travailler l'exemplarité de la collectivité.
- Renforcer la gouvernance et développer la coopération avec les pôles environnants.

1.3.2 Le Programme d'actions

M. LESTOUX présente ensuite le détail des actions à mener au sein de chaque axe et leur priorisation.

- les victoires rapides (certaines actions ont déjà été engagées sur 2021-2022) :

Les actions rapides à engager sur un court terme (2022-2025) pour les différents axes.

1. Soutenir l'attractivité économique (Cf. fiches actions N° 1.1 à 1.17).

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques.

Axe 1 : Soutenir l'attractivité économique : Innovation, création et développement des entreprises.

Fiche action 1.7 « Traitement des friches industrielles et commerciales à caractère prioritaire. »

Concernant la valorisation des friches industrielles, M. TOUSSAINT fait remarquer qu'il ne sera pas possible de valoriser les friches de l'ancienne papeterie Matussière et Forest dans la mesure où elles sont localisées en zone inondable.

M. le Président répond qu'elles le seront d'un point de vue environnemental. La collectivité possédera un crédit de renaturation qui permettra d'envisager de nouveaux projets.

M. LESTOUX explique qu'il sera interdit de consommer plus de foncier naturel que ce que l'on sera en capacité de remettre à l'état naturel.

2 . Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire (Cf. fiches actions n° 2.1 à 2.15).

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire.

Fiche action 2.14 « Accompagner les projets culturels et les actions associatives à rayonnement intercommunal . »

Mme TANNEUR fait remarquer qu'il faut également indiquer que la collectivité apporte un soutien au Musée de la Terre dans les actions culturelles.

3. Valoriser l'identité territoriale et affirmer une image différenciante (Cf. fiches actions n° 3.1 à 3.15).

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques.

Axe 3: Valoriser l'identité territoriale et affirmer une image différenciante.

Fiche action 3.1 « Accélération de la transition écologique .»

M. AIGLE demande, dans le cadre de l'attractivité du territoire et le développement des énergies, comment l'intercommunalité pourra accompagner les municipalités engagées dans cette démarche ?

M. LESTOUX répond que cela sera possible avec le dispositif accélérateur de transition en partenariat avec l'ADEME. L'intercommunalité se dote d'un outil qui permettra d'accompagner les communes.

Fiche action 3.15 « Anticipation des conséquences de la loi Climat & Résilience ».

M. CHOLEY indique que la loi Climat et Résilience fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050, qui doit se traduire par une réduction progressive des surfaces artificialisées. Il est donc nécessaire de travailler à la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ou d'un PLUI afin que le potentiel reste sur notre territoire et ne parte pas vers les territoires de notre Région.

M. le Président appuie sur le fait qu'il n'existe pas de SCOT, ni PLUI. Il ajoute que la collectivité va devoir y remédier.

- les actions à moyen et long terme :

M. LESTOUX poursuit avec le principe des actions et les modalités opérationnelles pour les actions à moyen et long terme (2026-2029/ 2030-2033)

1. Soutenir l'attractivité économique : Innovation, création et développement des entreprises (Cf. fiches actions N° 1.18 à 1.23).

2. Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire (Cf. fiches actions n° 2.17 à 2.22).

3. Valoriser l'identité territoriale et affirmer une image différenciante (Cf fiches actions n° 3.16 à 3.18).

A la suite de cette présentation, M. le Président rappelle que ce projet de territoire est le résultat des différentes réunions de travail. Il a été élaboré selon les priorisations déterminées par les élus. Il précise que chaque nouvelle action à engager sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire.

M. le Président demande s'il y a des questions, des remarques.

M. MARQUIS regrette la forte exigence de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre de la rénovation du bâti sur Rambervillers liée à la présence de nombreux monuments historiques.

M. le Président indique que les Bâtiments de France doivent être consultés avant de se lancer dans un projet car ils peuvent accompagner les élus et être force de proposition.

M. LESTOUX fait remarquer par expérience, que ces acteurs doivent être mis très tôt autour de la table et être intégrés dès les premières réunions de travail .

Mme D'ALGUERRE se dit fière de l'implication des élus sur ce projet. Elle se dit satisfaite que les collectivités (PETR, Région et Communauté de Communes de la Région de Rambervillers) travaillent ensemble. Elle ajoute que la Région et le PETR sont présents pour accompagner les collectivités.

Mme BOURDON remercie les élus pour le travail accompli. Elle rappelle l'importance de renforcer l'attractivité économique et résidentielle sur le territoire. Elle ajoute que le Département est à l'écoute et est présent pour accompagner les élus. Elle fait remarquer que les élus travaillent en symbiose pour avancer sur le territoire.

M. le Président remercie :

- M. LESTOUX d'avoir apporté son expertise, sa connaissance des territoires.
- L'ensemble des partenaires (Région, Département, PETR,...) qui accompagne la collectivité sur les différents projets.

1.4 Vote du « Projet de Territoire »

Il procède au vote :

➤ Vote à l'unanimité.

Il remercie les élus présents pour leur confiance et pour le travail accompli.

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'un projet de territoire avait été élaboré sous la mandature précédente.

Suite au renouvellement du conseil communautaire en juillet 2020, la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau projet de territoire pour les 10 années à venir.

Ce document a vocation à définir les axes stratégiques des différentes politiques intercommunales et à les traduire en plan d'actions à mettre en œuvre pendant toute la durée du mandat (Cf. annexe).

Le Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers est le fruit d'une démarche concertée et participative associant l'ensemble des élus communautaires, des associations, des forces vives du territoire, des entrepreneurs, des commerçants, des habitants et des agents de l'intercommunalité.

Cet important travail a permis de proposer un programme d'actions priorisées.

Axe 1 : Soutenir l'attractivité économique : Innovation, création et développement des entreprises.

1. Accompagner le tissu économique dans ses transitions (soutien l'investissement, animation filière commerce, transition numérique, mise en réseau, soutien à l'emploi...).
2. Soutenir la création de nouvelles activités et faciliter les transmissions des entreprises.
3. Développer la filière tourisme (Office du tourisme, offre d'hébergement, promotion de l'offre...)
4. Accompagner le développement des filières agricoles en circuits courts (formation, soutien aux marchés, création de points de ventes collectifs...).
5. Engager la structuration de la filière bois (étude sur les potentialités, travail sur la maîtrise de la ressource et la valorisation des sous-produits...).
6. Traiter la problématique des friches sur le territoire.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire.

1. Améliorer la désirabilité de l'habitat.
2. Améliorer et diversifier les mobilités pour répondre notamment aux besoins des nouvelles générations d'actifs.
3. Renforcer l'offre en services petite enfance / jeunesse pour répondre à l'enjeu de captation des actifs et familles avec enfants.
4. Accompagner la dynamique associative, sportive et culturelle, par la création ou reprise d'équipements et le soutien des projets.

Axe 3 : Valoriser l'identité territoriale et affirmer une image différenciante.

1. Faire de la transition environnementale un pilier de l'image du territoire.
2. Renforcer l'identité de territoire connecté.
3. Travailler l'identité et la communication du territoire par une promotion positive du territoire.
4. Travailler l'exemplarité de la collectivité.
5. Renforcer la gouvernance et développer la coopération avec les pôles environnants.

Le Projet de Territoire offre en outre l'opportunité de répondre à des enjeux nouveaux pour l'intercommunalité.

Il doit par ailleurs permettre une meilleure lisibilité et compréhension de l'action de la collectivité, vis-à-vis de la population, des acteurs locaux, des porteurs de projets mais aussi des partenaires institutionnels à l'échelle départementale, régionale et nationale.

- **ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,
- **CONSIDERANT** les réflexions menées,
- **CONSIDERANT** l'ensemble des validations étape par étape lors des différents comités de pilotage,
- **CONSIDERANT** le document « Projet de Territoire » joint à cette délibération reprenant les priorités et le chiffrage des actions.
- **CONSIDERANT** la nécessité valider le Projet de Territoire et d'engager sa mise en œuvre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la démarche de Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.
- **VALIDE** le Projet de Territoire tel qu'il est présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération, à proposer toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire après avoir soumis au préalable chacune des actions à l'approbation du Conseil Communautaire.

2. Questions diverses :

RAS

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de Séance,
Madame Marie-Claire CREUSILLET



Le Président,
Monsieur Christophe LEMESLE

